



## MINISTÈRE DE LA CULTURE

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

### FICHE DE POSTE

**2025-269**

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements  
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(ses) handicapés(es)

N° CSP DE DIFFUSION (en cas de republication) :

Paris, le 26/01/2026

**Intitulé du poste (F/H):**

**Catégorie statutaire :** A – A+

**Corps :** Ingénieur des services culturels

**Code corps :** ISCP

**Groupe RIFSEEP :** 3

**Grille CMN :** 4

**Métier cadre de gestion :** Expert

**Expert – patrimoine hydraulique**

**Département de la conservation et des travaux**

Direction de la conservation des monuments et des  
collections

**Domaine(s) Fonctionnel(s) :** (Cf. Répertoire ministériel des métiers de la culture – RMCC 2012)  
Bâtiments - infrastructures

**Emploi(s) Type :** (cf. Répertoire ministériel des métiers de la culture – RMCC 2012)

Expert en infrastructures - INF02

**Adresse administrative et géographique de l'affectation :**

Porte des Lilas – 75019 Paris

## Missions

Placé sous l'autorité de l'expert jardins et grands domaines, au sein du département de la conservation et des travaux, il vient en appui des pôles opérationnels sur l'ensemble des questions en matière d'hydraulique patrimoniale de la direction.

A ce titre il amène son expertise sur les enjeux hydrauliques notamment dans le cadre des opérations de travaux, globales ou ciblées liées aux ouvrages hydrauliques, aux dispositions et fonctionnement hydrographiques et hydrologiques.

Il suit, par ailleurs, des opérations de restauration ayant des problématiques hydrauliques sur tous les monuments et leur environnement direct.

Il intervient tant en amont de l'opération de travaux et apporte son expertise dans la définition du besoin, la rédaction de cahiers des charges, en phase étude en lien avec le pôle opérationnel que dans le suivi des travaux, et il construit, porte et met en œuvre les opérations.

Il doit idéalement disposer de connaissances sur les milieux humides et naturels, et leur fonctionnement, et doit comprendre leur relation avec les monuments et ouvrages classés.

Le cas échéant, il propose les solutions ou adaptations nécessaires au programme en vue de l'aboutissement d'une opération. Il prépare et suit les demandes pour l'obtention des autorisations administratives propres à la réglementation sur l'eau.

Par ailleurs, il travaille en étroite collaboration avec le conservateur des monuments nationaux (AUE) et les autres intervenants de l'établissement sur le projet, administrateur et personnels techniques, les entreprises, architectes et les prestataires extérieurs.

Il participe à la programmation annuelle de travaux et contribue à l'élaboration des programmes de conservation et des programmes scientifiques nécessaires à la mise en œuvre des opérations.

## Activités principales

En lien avec les pôles opérationnels et les conservateurs des monuments nationaux, sur les opérations de restauration aux problématiques hydrauliques :

- Participation à l'élaboration des programmes, au suivi des études de programmation, l'organisation et le pilotage des consultations de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les opérations qu'il est chargé de suivre ;
- Organisation des diagnostics nécessaires aux opérations de travaux ;
- Être force de propositions et analyser des propositions d'aménagements de travaux, d'améliorations, de remplacement, de mise aux normes des dispositifs hydrauliques
- Définition des besoins et élaboration des cahiers des charges, négociation, préparation, rédaction, suivi et pilotage des contrats et marchés de prestations intellectuelles (études préalables, études diagnostics, études de programmations, conventions et marchés de maîtrise d'œuvre).
- Suivi des études à chaque phase, l'analyse des projets et la préparation des approbations et avis en lien avec l'Architecte Urbaniste de l'Etat (AUE) conservateur du monument et encadrement des travaux hydrauliques menés au sein des monuments
- Préparation et suivi des demandes pour l'obtention des subventions et des autorisations administratives.
- Organisation et pilotage des appels d'offres et consultations des entreprises, de la définition de la stratégie et des modalités de la consultation, jusqu'à la présentation des marchés en commission et

au suivi de leur notification en passant par la rédaction des documents contractuels, l'examen des dossiers de consultation, l'analyse des offres, les négociations.

- Suivi de la bonne exécution des ouvrages, du respect des coûts et des calendriers et analyse de la pertinence des ouvrages livrés
- Participer au suivi financier et budgétaire des opérations (proposition et constatation des services fait).
- Suivi du bon déroulement des phases de réception de travaux (OPR, réception, levée des réserves).
- Intégration des contraintes patrimoniales et jardins relatives aux monuments historiques classées et domaines nationaux.

Les missions sont susceptibles d'évoluer en fonction des nécessités de service.

### **Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)**

#### **Compétences techniques :**

- Compétences en conservation du patrimoine et maîtrise de l'environnement des Monuments historiques.
- Expertise dans le domaine hydraulique patrimonial

#### **Savoir-faire :**

- Connaissance en matière de gestion administrative
- Maîtrise des logiciels bureautiques (Excel, Word)
- Fortes qualités rédactionnelles et de synthèse.

#### **Savoir-être :**

- Capacité d'adaptation
- Bonne capacités relationnelles, capacités à conduire des projets en équipe.
- Rigueur, sens de l'organisation

#### **Environnement professionnel :**

*Le Centre des monuments nationaux (CMN) rassemble, depuis plus d'un siècle, le plus important réseau de sites et monuments de France, de la préhistoire à nos jours.*

*Fort de la richesse de ce bien commun, de la diversité des lieux et savoir-faire de ses équipes, il œuvre chaque jour pour conserver, révéler et transmettre ces patrimoines naturels et culturels à tous les publics.*

*En faisant dialoguer histoire, art et culture, il fait de ses monuments des lieux de connaissance, de création, d'émotion et de partage qui contribuent à renforcer le lien social.*

*Présidé par Marie Lavandier, le CMN est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture. Crée en 1914 sous le nom de Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques, il devient le CMN en 2000. Ses 1 470 agents ont accueilli plus de onze millions de visiteurs en 2024.*

*S'appuyant sur une politique tarifaire adaptée, le CMN facilite la découverte du patrimoine monumental pour tous les publics. Son fonctionnement repose sur ses ressources propres issues notamment de la fréquentation, des ventes en*

boutique dans son réseau de librairie boutique, des locations d'espaces ou encore du mécénat. Fondé sur un système de péréquation, le **Centre des monuments nationaux** est un acteur de solidarité patrimoniale.

L'établissement a par ailleurs pour mission d'assurer, la conservation, la restauration et l'entretien des monuments placés sous sa responsabilité.

Le **CMN** assure également une mission d'éditeur public sous la marque *Éditions du patrimoine*. Il contribue ainsi fortement à la connaissance et à la promotion du patrimoine.

Les monuments sont gérés par un administrateur avec, à ses côtés, une équipe dont les compétences portent sur les missions administratives et comptables, culturelles, éducatives, d'entretien, de développement domanial, touristique et économique.

Les services du siège accompagnent les monuments pour le développement de ceux-ci sur un certain nombre de sujets clefs : développement économique, éditorial, parcours de visite, affaires domaniales et immobilières, maîtrise d'ouvrage, affaires juridiques, mécénats et partenariats, marchés et politique d'achat, ressources humaines, communication, agence comptable, ....

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), Le Centre des Monuments Nationaux, dispose du double label :

« **Label Egalité Professionnelle** » et le « **Label Diversité** » L'Etablissement s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement.

Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement : [signalement-culture@conceptrse.fr](mailto:signalement-culture@conceptrse.fr)

Ou avoir fait l'objet de discrimination : [https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/formulaire\\_saisine/](https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/formulaire_saisine/)

La Direction de la Conservation des Monuments et des Collections (DCMC) assure la mission générale de conservation des immeubles et meubles, la mission de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement, de restauration et de réparation des monuments historiques appartenant à l'État, confiés ou appartenant au Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public à caractère administratif placé sous le contrôle du ministère de la Culture et de la Communication. Le parc d'immeubles concerné comprend environ 100 monuments classés répartis sur l'ensemble du territoire dont un nombre significatif de monuments majeurs tels que le Mont Saint-Michel, l'Arc de Triomphe, le Monastère de Brou, la Sainte-Chapelle, les tours de Notre-Dame de Paris et de la cathédrale de Chartres, le Panthéon, les remparts de Carcassonne et d'Aigues-mortes ainsi que de nombreux châteaux, abbayes et sites archéologiques.

La DCMC assure l'ensemble des missions de programmation puis de réalisation des opérations des travaux portant sur l'ensemble du parc immobilier du CMN depuis le début des études documentaires jusqu'au suivi et à l'achèvement des travaux. Ces missions portent également sur les activités annexes (aménagements, jardins, accessibilité, systèmes d'information, hygiène et sécurité/sûreté).

La DCMC est constituée d'une équipe de 75 personnes qui associe des architectes, des ingénieurs, des personnels scientifiques et techniques et des personnels administratifs, elle travaille en étroite collaboration avec les administrateurs des monuments et les autres directions du CMN.

**Liaisons hiérarchiques :** Rattachement à l'expert jardins et grands domaines – chef de la cellule Jardins, patrimoines végétal et hydraulique

**Interactions internes :** DCMC, conservateurs des monuments nationaux, conservateurs des collections, autres directions du siège de l'établissement, administrateurs et techniciens des monuments,

**Interactions externes :** administrations déconcentrées de l'Etat, laboratoires de recherche, architectes, BET, économistes, géomètres, entreprises etc...

**Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**

- **Poste ouvert à tous statuts :** fonctionnaires de catégorie A (toutes fonctions publiques, merci de joindre votre dernier arrêté de situation administrative), et en contrat à durée indéterminée à temps complet.
- Rémunération comprise **entre 41 192,44 € bruts annuels et 45 938,40€ bruts annuels** selon l'expérience sur un poste équivalent.  
**La fourchette de rémunération mentionnée s'adresse uniquement aux agents contractuels.**  
**Pour les agents titulaires, la rémunération sera déterminée sur la base de la fiche financière que nous solliciterons auprès de leur établissement de rattachement, en conformité avec le cadre réglementaire en vigueur.**
- 32 jours de congés annuels et 8 jours de RTT : cycle administratif (du lundi au vendredi) de 37h30 hebdomadaires
- Mobilité professionnelle
- Site difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Déplacements fréquents sur le territoire. Permis de conduire nécessaire.

**Envos des candidatures :**

CV et lettre de motivation obligatoires (+ dernier arrêté de situation pour les candidats fonctionnaires) à envoyer **au plus tard le 27/02/2026**: [https://cmn-career.talent-soft.com/offre-de-emploi/emploi-expert-patrimoine-h-f\\_269.aspx](https://cmn-career.talent-soft.com/offre-de-emploi/emploi-expert-patrimoine-h-f_269.aspx)

**Modalités de recrutement :**

Les candidatures seront examinées collégialement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement.